

COMMUNE DE HADOL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2015

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

Présents : 15 Votants : 17

Date de la convocation : 31/03/2015

Présents : COLIN R, COURTOIS-PAULUS A, HACH S, BONNAVENTURE C, GEORGE M, GEORGEL M, CARITEAU J-P, COLIN A, LATRAYE E, LIENARD F, MANGEOL S, MATHIEU M, RICHARD P-A, SERVIRANCKX A et VAUTRIN-ROLLOT A.

Monsieur Sébastien HACH a été nommé secrétaire.

Absents excusés : Jean-Michel GABRION

Valérie AUBERTN a donné pouvoir à Sébastien HACH

Virginie COUTINHO a donné pouvoir à Florence LIENARD

Absent : Lucien MILLION

Le vendredi 10 avril 2015 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Hadol sous la Présidence de Monsieur Roger COLIN, Maire.

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire,

Compte tenu des projets en cours,

* **FIXE** (13 pour, 3 contre et 1 abstention) **les taux de fiscalité locale, pour 2015**, avec une **indexation de 1%** soit :

Taxe Foncière Propriété Bâtie : 9,02 %

Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : 19,15 % et Taxe d'Habitation : 19,97 %

Entendu l'exposé des investissements envisagés et après un échange de questions-réponses,

* **VOTE les Budgets 2015** ainsi qu'il suit :

Le budget annexe **Forêt** (unanimité) qui s'équilibre

à 162 230,27 € en section d'Investissement

et à 396 661,88 € en section de Fonctionnement

Le budget **Principal** (14 pour, 3 abstentions) qui s'équilibre

à 2 489 682,14 € en section d'Investissement

et à 2 189 482,14 € en section de Fonctionnement

* **PREND acte des participations** suivantes :

- Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Xertigny : 5 599,20 €

- Syndicat Mixte d'Informatisation Communale : 1032,80 €

- S.D.I.S : 55 532,80 €

- Association Interc. de Développement Local du Pays de la Vêge : 1 447,53 €

Entendu les conditions d'application,

* **DECIDE** d'instituer, pour la taxe d'habitation, l'abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides,

* **APPROUVE** le projet de rénovation du réseau d'éclairage public tel qu'il est présenté, prend acte de la participation communale qui s'élève à 18 861,50 € et autorise la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges sous réserve de l'octroi d'une subvention,

Entendu l'exposé de M. le Maire suite à son entrevue initiée par le responsable de la poste, au sein de la C2VRM, le 8 avril, à savoir :

- 3 bureaux de postes sont en nette baisse d'activité et de fréquentation : Arches, Dinozé et Hadol,
- En 2015, pour le bureau de poste de Hadol : réduction de l'amplitude horaire et fermeture annuelle de 2 semaines en août,
- Présentation du fonctionnement efficient des 2 agences postales communales de Raon aux Bois et d'Uriménil,

* **INFORME** de la mise en place d'une agence postale communale au sein de la Mairie à compter de septembre 2015,

Entendu l'exposé de M. Sébastien HACH relatif au dossier constitué par les candidats à l'installation d'une boulangerie :

- Projet global de revitalisation rurale du centre bourg de Hadol,
- Installation d'un commerce au centre du village sur une voie passante,
- Installation d'une nouvelle famille dans la commune de Hadol,
- Commerce multiservices,
- Création d'une activité avec 2 créations d'emploi,
- Nombre suffisant d'habitants pour la création d'une boulangerie,

* **SOLLICITE des aides** au titre de la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux** pour le financement de la réhabilitation du logement communal sis Rue de la Poste et de la restructuration de l'ancien bureau de Poste en boulangerie

* **FIXE** la nouvelle destination des produits des coupes figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2015 pour les parcelles 75, 90 à 94,

Dans le cadre de la construction du groupe scolaire, et à la suite de plusieurs réunions de concertation avec les entreprises,

* **CONFIRME** les montants des pénalités applicables aux lots N° 3, 4, 5, 8, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 et

précise que pour les lots N° 6, 10, 11 et 21, la procédure administrative suit son cours.

Informations et questions diverses :

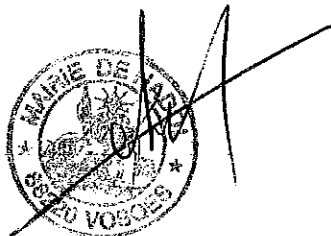
Un appel est lancé aux bénévoles pour l'organisation de la Téméraire.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h45.

Fait à Hadol, le 18 avril 2015

Le Maire,

Roger COLIN



Le secrétaire de séance,

Sébastien HACH

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Sébastien HACH', is written over the printed name.